

Concours/Examen : concours externe technicien municipal Épreuve : redaction note administrative N° sujet :
Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : forêts et territoires ruraux

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

direction départementale des territoires

de X

le ...

Note pour monsieur

le directeur départemental

objet : les dispositions de la nouvelle politique agricole
commune 2023-2027 pour la réunion avec
les représentants de l'agriculture biologique.

réf : note demandée par le directeur départemental

La nouvelle politique agricole commune de 2023-2027
inclut de nouvelles dispositions. La plus majeure est le
plan stratégique national (PSN). Nous verrons qu'elles sont
les objectifs et les ambitions de ce plan. Par la suite nous
verrons la principale mesure intéressant l'agriculture
biologique, l'aide à la conversion à l'agriculture biologique.

I/Le plan stratégique national (PSN)

A/ Ses objectifs

Le plan stratégique national est un nouvel outil que les États membres doivent mettre en place. Il doit contenir les interventions, établir la programmation budgétaire et prévoir un pilotage de la stratégie par la performance. Le PSN intègre une planification stratégique pour une durée de 7 ans.

Le PSN contient des mesures du 1^{er} pilier (aides FEAGA) et les soutiens du deuxième pilier (aides FEADER).

Le PSN français cherche à améliorer la compétitivité durable des filières, la création de valeur, la résilience des exploitations et la sobriété en intrants au service de la sécurité alimentaire. Il aide à atteindre le objectif du Pacte vert et de la neutralité carbone. Ses aides au revenu des agriculteurs seront consolidées. Le taux de transfert du 1^{er} au 2^{ème} pilier est fixé à 7,53% pour avoir de nouveaux crédits pour les nouveaux besoins du FEADER. L'aide de base au revenu sera distribuée de manière plus équitable.

Le PSN français va cibler les soutiens sur les filières en difficulté (exploitation d'élevage, et en polyculture - élevage). Pour améliorer la rémunération et la compétitivité, le PSN encourage le regroupement de l'offre, la qualité et la montée en gamme des produits, la coopération et la structuration.

de filières et les circuits courts. Pour améliorer la résilience des exploitations face au changement de prix et aux aléas, des investissements, aides, assurance seront actifs.

Au plan environnemental, le PSN suit les directions européennes. Le renforcement des conditions de l'écorégime (25% des aides directes en 2023). L'accès à l'écorégime se fait par la diversification des cultures, la couverture végétale en viticulture et arboriculture et la certification environnementale, avec l'agriculture biologique (AB). Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) dont celles pour la qualité de l'eau. Le PSN fixe l'objectif de doubler les surfaces en AB d'ici 2027 (18% de la SAU). La présence et la gestion durable des éléments de paysage et les surfaces favorables à la biodiversité sont renforcées sous l'effet du PSN. Le PSN met une priorité sur le maintien des prairies permanentes au titre du climat. Au plan territorial, les moyens dédiés à l'installation des jeunes agriculteurs (JA) sont renforcés. Les investissements et soutiens aux infrastructures et services accompagneront les projets de diversification. Les investissements forestiers vont développer la sylviculture durable favorisant l'adaptation au changement climatique, la préservation des écosystèmes et la modernisation de la filière. Le PSN apporte de nouvelles réponses aux préoccupations citoyennes avec l'augmentation de l'offre biologique. Le PSN incite à mieux prendre en compte le bien-être des animaux par des aides complètes adp adaptées et le second pilier. Au plan sanitaire, le PSN intervient en complémentarité avec

d'autres leviers réglementaires (pour les antibiotiques et les pesticides).

B/ Ses ambitions

Le PSN 2023-2027 a 3 ambitions principales. Sa 1^{ère}, une ambition économique. Ses aides au revenu des agriculteurs sont confortées pour maintenir un filet de sécurité indispensable à la capacité de production sur tout le territoire. L'enveloppe allouée aux aides couplées a été maximisée. La renouveau des aides couplées avec l'augmentation des soutiens aux protéines végétales, la refonte des aides bovines et l'instauration de l'aide au petit maraîchage. Ses aides pour les filières et territoires fragiles est consolidée (notamment avec l'élevage extensif dans les zones à handicaps incluant la montagne. Sa 2^{ème} ambition est environnementale. Le PSN encourage une diversité renforcée des systèmes de production, une meilleure autonomie des productions et une meilleure résilience. Ses mesures de la PAC dont l'écovillage sont mobilisées (faveur préservation des prairies, création et maintien des haies, la diversité des assolements et développement de l'agriculture biologique. L'objectif de 18% de la surface agricole utile en AB en 2027. Sa 3^{ème} ambition, l'ambition sociale. La revalorisation des soutiens aux jeunes agriculteurs. Le PSN apporte de nombreuses simplifications dont le droit à l'erreur. La conditionnalité sociale sur les aides de la PAC permettra de respecter la réglementation européenne en matière de travail et pour éviter les distorsions de concurrence.

Concours/Examen : concours externe technicien principal Épreuve : rédaction note administrative N° sujet :
 Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : forêts et territoires ruraux

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

II/ L'aide à la conversion à l'agriculture biologique.

A/ présentation de l'aide (CARB)

L'aide à la conversion à l'agriculture biologique vise à accompagner les agriculteurs qui s'engagent en agriculture biologique en compensant les surcoûts liés à l'adoption des pratiques et des méthodes de production de l'agriculture biologique. Pour la PAC 2023-2027 l'État via la DRAAF exerce la responsabilité d'autorité de gestion de l'aide à la conversion à l'agriculture biologique.

L'aide est accessible à tous les exploitants dont les surfaces sont en 1^{ère} ou en 2^{ème} année de conversion. Ses montants unitaires d'aide par hectare, calculés par la réglementation européenne, varient selon les productions. Ses engagements signés par les agriculteurs ont une durée de 5 ans.

B/ Ses conditions d'engagement de l'aide (comment obtenir l'aide)

Il faut d'abord déclarer son activité auprès de l'Agence Bio et trouver un organisme certificateur qui produira les documents justificatifs nécessaires pour l'instruction de l'aide. Il faut ensuite prendre connaissance du cahier des charges de la mesure d'aide à la conversion en vous rapprochant de votre DDT(M) ou

de votre chambre d'agriculture. Certaines catégories de culture sont éligibles à l'aide tels que les landes, les prairies, les cultures annuelles, surfaces en jachère, légumineuses fourragères et cultures de semences, culture pérennes (arboriculture, viticulture), culture de ^{de céréales} protéagineux et semences fourragères, plantes à parfum, aromatique, médicinales, surfaces en maraîchage, culture légumières de plein champ. Si l'agriculteur n'est plus éligible à l'aide, il peut demander une aide au maintien d'une durée d'un an, ~~si~~ ^{cette} seulement dans l'hexagone. Si le montant total par an est inférieur à 300€, la demande d'aide est irrecevable. Ses obligations liées à l'engagement doivent être respectées. Avec votre éligibilité, le dépôt tous les ans d'un dossier PAC complet et permettre l'accès de votre exploitation pour la réalisation de contrôle. En cas d'anomalie, il y a un régime de sanctions qui suivant la gravité du non-respect des obligations peut entraîner une diminution de l'aide ou si grave une suppression de l'aide pour les années restantes. Ses exploitants peuvent modifier leurs engagements s'il veulent arrêter l'aide suite à des difficultés financières. Il peuvent réduire la surface qui est considérée comme de l'agriculture biologique.

L'approbation du PSN a permis d'identifier clairement les besoins et attentes de l'ensemble du monde agricole.

La mise en œuvre va permettre aux producteurs de s'engager de plus en plus dans la transition écologique et d'augmenter la souveraineté de nos filières et notre compétitivité.

Seconde Partie : les questions.

1.1/ la praticabilité : si une sol ou ^{une} parcelle est praticable par des engins mécanisés lourds, si un engins peut aller dans une parcelle sans détruire le sol et dans les ~~cas~~ certains cas rester bloqué si le sol est trop humide, fragile.

texture de sol : elle compose de 3 élément plus ou moins présent l'argile, le limon et le sable.

1.2/ Il y a la profondeur du sol, si le sol est gorgé d'eau ou non, la composition du sol.

1.3/. les conséquences sont le non d'infiltration de l'eau dans le sol, l'écrasement du sol jusqu'à la roche mère dans certains cas. Ses dégâts sont l'eau ne s'infiltre plus et donc ruisselle avec un lessivage du sol. Là où le sol est tassé, il est complètement détruit et les plantes repoussent avec difficulté. Il faut plusieurs années pour que le sol retrouve sa condition normale.

1.4/. Sa création ~~choix~~ ^{choix} d'exploitation pour limiter le passage des engins lourds dans la parcelle. Il faut ~~aussi~~ également

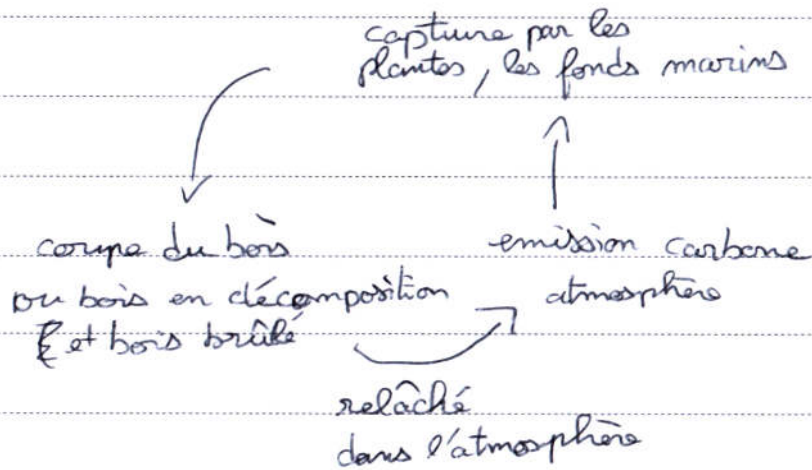
aller dans les parcelles quand les sols sont les moins humides ^(en été) ou
alors, sols gelés. Il y a l'utilisation de chenilles (tracks) sur les roues
quand les

les engins pour atténuer la pression de l'engin sur le sol. Il y a aussi la non
utilisation engins mécanisés (ex : débarcadage à cheval).

2.1.5 puits de carbone est un endroit (ex : la forêt) qui en
~~emmagasine~~ capture du carbone (dans les arbres) et qui ne le relâche
pas, ce qui permet de faire diminuer l'empreinte carbone.

2.2 / la formule: CO_2

2.3 /



3.1/ Pour désigner une station forestière, il faut savoir la
composition du sol, les plantes indicatrices du milieu et le catalogue
des stations forestières de la région (les stations forestières peuvent
varier suivant les régions), et connaître le climat de la région.

3.2/ La présence du sceau de Salomon indique un sol
plutôt acide (~~acidophile~~ ^{acidophile} ~~dysmoder~~) avec une sol plutôt humide (~~hydrophile~~ ^{méschydrophile})
et un humus de type dysmoder.

Concours/Examen : Concours externe technicien principal Épreuve : questions N° sujet :Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : forêts et territoires ruraux**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

3.3/ L'identification des stations forestières permet de connaître la composition du sol (de savoir si le sol est riche ou pas en éléments nutritifs pour les arbres). Il permet de connaître RUM (la réserve en eau ^{utile} du sol). Il permet de savoir quels arbres sont les plus adaptés à la station (s'il y a besoin de reboiser après coupe ou après des maladies) et Il permet de connaître les plantes indicatrices de la Station forestière.

